

Qu'est ce qu'une OPTF ?

OPTF = Offre publique de titres financiers

Une OPTF est un appel à la souscription. Cela peut se traduire par une grande campagne de communication pour lever un montant de capital conséquent, ou par une communication plus légère et récurrente.

A savoir : Le simple fait de communiquer sur notre newsletter le message « souscrivez des parts d'IÉS » constitue en soit une OPTF.

Qu'est ce qu'un DIS ?

DIS = Document d'information synthétique

C'est le document qui explique aux souscripteurs tous les éléments légaux nécessaires. Ce document est très formel et doit être présenté à l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et agréé par l'AMF.

Dans le cadre d'un OPTF il est obligatoire de réaliser un DIS et d'avoir obtenu l'agrément de ce DIS par l'AMF. Cela garantit une information transparente aux souscripteurs.

Le pourquoi d'une OPTF et d'un DIS aujourd'hui ?

Initialement, ce projet fait suite au DLA sur le projet 1 (questions sur la collecte) réalisé en 2021 : Finacoop nous a signalé à cette occasion que nos éléments de communication (site internet, newsletter et autres) étaient un peu à la limite de la légalité, car nous encourageons les citoyens à souscrire, sans cadre règlementé.

Quelques exemples de difficultés posées par cette contrainte :

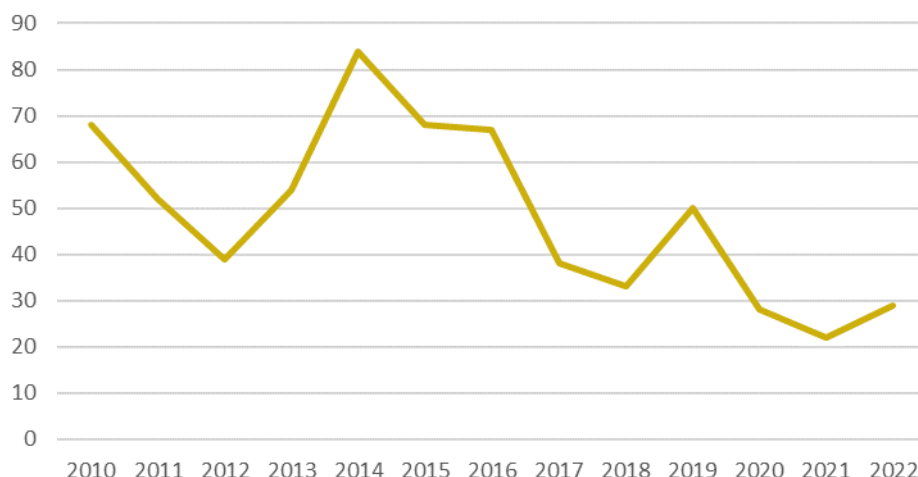
- Actuellement sur notre site internet, il est un peu difficile de trouver le bon de souscription : c'est volontaire, car nous n'avons pas le droit d'être plus explicites, mais c'est un problème.
- Nous n'avons pas le droit de communiquer sur notre newsletter (ou sur les réseaux sociaux) le message « souscrivez des parts d'IÉS » ou de parler de l'avantage fiscal.

Pour nous permettre de communiquer plus librement et en toute légalité (sans pour autant lancer une grande campagne de communication), il a été ainsi envisagé dans un premier temps de lancer un « DIS constant » : comme d'autres structures le font, cet agrément de l'AMF nous permet de communiquer de manière récurrente sur la souscription à IÉS et aussi sur l'avantage fiscal (impossible à faire sinon).

Cet axe de communication répond à plusieurs besoins et objectifs :

- Un besoin de visibilité d'IÉS
- La relance de la collecte : on constate une faiblesse de la collecte brute et une collecte nette négative ces dernières années (y compris en 2022)
 - o Cas de la collecte 2021 : Montants importants souscrits par des personnes morales, année d'information sur l'avantage fiscal auprès des sociétaires après plusieurs années d'arrêt (qui semble avoir « groupé » des collectes de coopérateurs actuels) ...
- Enrayer la baisse du nombre de nouveaux souscripteurs (Cf courbe ci-dessous) qui témoigne d'un recul de l'attractivité et de la visibilité d'IÉS actuellement. Cette courbe montre également l'impact significatif de l'OPTF précédente en 2013/ 2014.

Evolution du nombre de nouveaux souscripteurs



- En développant l'arrivée de nouveaux souscripteurs, favoriser l'arrivée de nouveaux bénévoles, nécessaires au fonctionnement de notre coopérative.

Par ailleurs et plus récemment, le projet de partenariat avec le Département du Lot et Garonne s'est présenté (cf Mémo Dispositif Yuzu). Au-delà des différents aspects éthiques, opérationnels et techniques, il est apparu qu'un DIS était nécessaire dans le cadre de la communication réalisée par la plateforme lors des campagnes autour des projets. Nous avons alors demandé au Département de prendre en charge le coût de l'étude juridique pour obtenir un DIS, ce qu'ils ont accepté.

En conclusion, voici le projet :

- Dans un premier temps, un DIS constant qui nous permettra :
 - o De communiquer plus facilement au quotidien ;
 - o De relancer la collecte annuelle d'IÉS
 - o De trouver de nouveaux bénévoles
 - o De lancer les campagnes dans le cadre du partenariat avec le département du Lot et Garonne
- Dans un deuxième temps, une campagne de communication d'ampleur dans le cadre de cette OPTF (En 2024 ou 2025 : date à déterminer par le CA en fonction des résultats d'IÉS en terme d'activité, de collecte, d'arrivée de nouveaux sociétaires et de valeur de la part).